

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION JEUNES

Réunion du 18 Octobre 2018

Présents: Madame SALDANA

Messieurs AGASSE - BERTRAND - GABAS - LUCAS - THEVENIN

Excusés: Messieurs JULLIAN - BRAULT - HEVE - MAURIN

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.

COUPE GAMBARDELLA – SECTEUR OUEST

RAPPEL

Seuls peuvent participer à cette compétition les joueurs licenciés catégorie U19 – U18 (Art.7.3). Les joueurs U17 - U16 peuvent également participer à condition d'être autorisés médicalement à pratiquer en catégorie d'âge immédiatement supérieure (Art.7.3).

Les joueurs catégorie <u>U20 ne peuvent pas participer à la compétition</u>.

Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club (Art.7.3).

CALENDRIER

• 1^{er} Tour: 02.09.18 2ème Tour: 23.09.18

• **3**^{ème} Tour : 14.10.18 **4**^{ème} Tour : 04.11.18 Finales Régionales : 25.11.2018

TIRAGE AU SORT

SECTEUR EST

LUNEL GC / FRONTIGNAN
Ou LUNEL CG / CASTELNAUDARY
AGDE RCO / PAYS UZES ES
CLERMONTAISE / SETE FC 34
MONTP. ATLAS PAILLADE / CANET ROUSSILLON

SECTEUR OUEST

E.F.C.V / CASTANET US
OU CASTANET US / COLOMIERS US
AUCH F. / SOUES CIGOGNES
AUSSONNE SEIL / BALMA
CASTRES US F. / BLAGNAC FC
MONTAUBAN FC TG / MURET
ONET AGEN GAGES / ALBI US

ARBITRES

Ils seront désignés par la C.R.A ou les C.D.A des Districts d'appartenance par délégation. Indemnités à charge des clubs recevant.- Prélevées sur le compte club.

HORAIRES

Les rencontres sont fixées au dimanche à 13H00 ; avec accord des clubs, elles pourront se jouer soit le dimanche matin, soit le samedi après-midi ou en nocturne le samedi. Les demandes de modification doivent être saisies sur FOOTCLUBS - 10 JOURS avant la rencontre. Tout manquement au délai visé ci-dessus, fera l'objet d'un refus.

LICENCES – QUALIFICATIONS - PARTICIPATIONS

Règlement Coupe Emmanuel GAMBARDELLA Crédit Agricole (Art.7.3).

Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est de 14 joueurs.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain

DUREE DES RENCONTRES

La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes, une pause de quinze minutes est observée. Toute rencontre doit désigner obligatoirement un vainqueur. Si à la fin du temps réglementaire la partie se termine sur un score égal, les équipes se départagent par l'épreuve de coups de pied au but dans les conditions fixées par le règlement (Art. 7.4).

FEUILLE DE MATCH

La compétition est paramétrée en mode **Feuille de Match Informatisée (FMI)** de ce fait aucune feuille de match ne sera envoyée dans les clubs.

Aussi, il est formellement conseillé d'imprimer, à partir de la base FOOTCLUBS, la feuille de match le jour précédent la rencontre, afin de prévoir les problèmes de connexion ou autre.

DELEGUES

Ils devront obligatoirement être détenteurs de la licence de dirigeant. L'accompagnateur du club visiteur assurera les fonctions de délégué, sauf lors des Finales Régionale où les délégués seront désignés par la C.R.D.

AMENDE DIVERSES

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Matchs du 13 et 14 Octobre 2018

• TOURNEEUILLE / BALMA	25 euros
U15 R2	
CAHORS / TOURNEFEUILLE	25 euros
PAMIERS / TAC PAPUS	25 euros
U15 R3 - Poule B	
COM. ST GAUDENS / JUILLAN	25 euros
U15 R3 – Poule	
RANGUEIL / FIGEAC	25 euros

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie :

Au regard des éléments climatiques qui ont sévi sévèrement sur le Département de l'AUDE dans la nuit de Dimanche à Lundi dernier, DECIDE :

REPORTE les rencontres JEUNES du week-end du 20 et 21 Octobre 2018 des clubs Audois qui reçoivent ou qui se déplacent à une date fixée par la Commission soit :

U 19 R 2

POULE B

ALBERES ARGELES / CASTELNAUDARY reporté au 04/11/2018 FABREGUES AS / BRIOLET FC reporté au 04/11/2018

U 17 R1

POULE A

AGDE RCO / CASTELNAUDARY reporté au 04/11/2018

U 17 R2

POULE B

BRIOLET FC / BEZIERS AS reporté au 28/10/2018 CARCASSONNE FAC / CANET EN ROUSSILLON reporté au 28/10/2018 CASTELNAUDARY / NARBONNE FU reporté au 04/11/2018 CONQUES US / PERPIGNAN OC reporté à une date ultérieure

U 15 R1

NARBONNE FU / MONPTELLIER HSC reporté au 28/10/2018

U 15 R2

POULE B

PERPIGNAN AS MEDIT / CARCASSONNE FAC reporté à une date ultérieure CABESTANY OC / CASTELNAUDARY reporté au 28/10/2018 CANET EN ROUSSILLON / CONQUES US reporté à une date ultérieure

Le Secrétaire de séance

Le Président Délégué de séance

Mr BERTRAND

André LUCAS